

Une carte pour les pêcheurs plaisanciers ?

Published 1 mars 2015 [Faune et flore](#) , [Législation / Règlements](#) , [Marine de pêche](#) , [Marine de plaisance3](#)
[Comments](#)



Il ne s'agit pas de jeter de l'huile sur le feu, mais d'ajouter une pièce au dossier, déjà bien chaud, du droit de pêche des pêcheurs plaisanciers.

Dans une livraison récente le journal *Le Télégramme*, donne carte blanche sur le sujet à Yannick Hémery, vice-président du Comité des pêches de Bretagne.

On y lit notamment :

La gestion de la ressource pour une pêche durable est devenue réalité. Aux plaisanciers d'en faire de même, plutôt que de se réjouir des sanctions qui frappent les professionnels (...). Il existe une carte de pêche en rivière, il existe un permis de chasser et personne ne les conteste car ils s'inscrivent dans un mode de gestion des espèces. Il va falloir y arriver pour la pêche plaisance. C'est d'ailleurs ce qui se passe pour le thon en Méditerranée, et chacun y trouve son compte. Dans ce cadre, et avec la création de comités de liaisons entre pros et plaisanciers comme celui du quartier maritime de Lannion-Paimpol, on pourra mettre fin aux incompréhensions entre les uns et les autres et apprendre à se connaître mieux.

Et le vice-président conclut par ces mots : *Car c'est bien un point d'accord entre les deux catégories : si on écoute ces gens-là, on ne pourra bientôt plus pêcher. Ni les professionnels, ni les plaisanciers.*

Le message est clair, mais laisse entrevoir un débat serré, qui aura bien du mal à rester serein.

A suivre.

• *Photo* Escales Maritimes.